

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS102

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 8, après le mot :

« dématérialisée »

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.